



## Ptz pour un logement principal

-----  
Par rob13

bonjour  
une question si qqun a une précision  
pour l'obtention d'un ptz la loi stipule qu'il ne faut pas être propriétaire de sa résidence principale 2 ans avant  
ma question  
l'année dernière ma compagne a hérité suite au partage familial d'un bien qu'elle occupe  
est-ce considéré de la même manière qu'un achat ?  
merci

-----  
Par pragma

Bonjour  
Oui, elle est propriétaire.

-----  
Par morobar

Bonjour,  
Tout cela est très discutable, car la compagne n'est pas la conjointe, et la vie commune n'est pas acquise puisque chacun a son domicile.  
Il faut donc observer qui va être l'emprunteur pour vérifier l'éligibilité au PTZ..